

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-305

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-305, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 21M* ».

Ce règlement vise à modifier la grille des spécifications de la zone 21M insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier par l'ajout de la note 3 : « microdistillerie avec service, microbrasserie avec service ou production artisanale d'alcool avec service » vis-à-vis « usage spécifiquement permis », de façon à ce qu'il soit tel que montré en Annexe I du règlement n° 2019-305.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 août 2019.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 22^e jour du mois d'août 2019.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/cp